



Paris, le 12 septembre 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Réforme de l'assurance récolte : La filière viticole salue les annonces du Président de la République pour un outil assurantiel équitable et équilibré, et plaide pour une révision rapide de la référence historique**

Vendredi 9 septembre, lors de l'évènement « Les Terres de Jim » organisé par Jeunes Agriculteurs, et un an après le lancement de la réforme, le Président de la République a répondu aux attentes fortes de la profession en annonçant les futures modalités de l'assurance récolte au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Ainsi, le secteur viticole pourra bénéficier, comme les autres secteurs agricoles, de l'application de l'Omnibus, c'est-à-dire d'un contrat d'assurance multirisque climatique subventionné à 70% pour un seuil de déclenchement et de franchise à hauteur de 20%. Il sera également accompagné par la solidarité nationale pour les risques les plus élevés, dont le seuil de déclenchement devra être de maximum 50%, avec une prise en charge par l'Etat à hauteur de 90% de l'indemnisation versée aux assurés.

Ces modalités, très attendues par la filière, étaient des conditions essentielles pour la mise en place d'un dispositif équitable et équilibré.

Si cette réforme permet à tous les agriculteurs d'accéder au fonds de solidarité nationale, nous rappelons l'importance pour le secteur de la pépinière viticole française de bénéficier d'un produit d'assurance adapté afin de soutenir les producteurs qui subissent aussi les conséquences des aléas climatiques.

Nos organisations tiennent à rappeler que l'attractivité renouvelée du dispositif ne sera complète qu'avec la révision indispensable et urgente de la méthode de détermination de la référence historique. En effet, la moyenne olympique ou la moyenne triennale sont actuellement un véritable frein à l'efficacité du contrat.

#### **Contacts presse**

*Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC) : Jean-Benoît KREMER / 01 42 61 21 25*

*La Coopération Agricole – Vignerons Coopérateurs (VCF) : Anne HALLER / 01 44 17 58 83*

*Vignerons Indépendants de France (VIF) : Audrey MONSEGU / 01 53 66 32 97*

*Confédération des Vins IGP (VinIGP) : Christelle JACQUEMOT / 01 40 20 93 80*

*Jeunes Agriculteurs : Gaëtan LABARDIN | 01.42.65.86.16 | 07.86.22.90.67*

*FNSEA : Christine CLAUDON / 07 60 47 44 52*